

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Marignane, le 28 MAI 2019

SERVICE PLANIFICATION

Le Maire
Conseiller Départemental
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

METROPOLE Aix-Marseille-Provence
Monsieur Roland BLUM
Premier Vice-Président délégué aux transports
à la Mobilité et aux déplacements
B.P. 48014
13567 MARSEILLE cedex 02

Dossier suivi par : Carine SELEGINE
Tél : 04.42.31.12.13
Courriel : cselegine@ville-marignane.fr

Réf: ELD/JJR/CS/CP N°29.2018
Objet : Plan de Déplacement urbain – contribution Ville de Marignane

Monsieur le Vice-Président,

La Métropole Aix-Marseille-Provence œuvre depuis 2017 à la construction d'un Plan de Déplacement Urbain à l'échelle métropolitaine. L'élaboration de ce document s'est organisée autour d'une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, dont les communes.

Une phase de concertation publique sur la mobilité a été ouverte de février à mai 2019 et c'est dans ce contexte que je souhaite vous faire part des enjeux relevant du territoire Marignanais.

La Ville de Marignane, 8^{ième} Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est positionnée comme centralité communautaire du Conseil de territoire 1. Elle joue ainsi un rôle structurant à l'échelle du Bassin Ouest. Ce rôle est conforté par deux marqueurs fonctionnels et économiques que sont la présence sur son territoire de l'Aéroport Marseille Provence (4 500 agents, 12 millions de passagers projetés à l'horizon 2025, 13.5 millions à l'horizon 2030) et de zones d'activités principalement identifiées par la ZAC des Florides (1 400 salariés) et Airbus Helicopters (5^{ième} site industriel Français).

La Ville accueille donc des densités d'emplois et de population conséquentes, générant des besoins en déplacements importants associés à la saturation des axes routiers principaux que sont notamment l'avenue du 08 mai 1945, l'avenue Maréchal Juin ou encore la route de Martigues. Marignane est donc confrontée à des enjeux d'accessibilité majeurs tant pour conforter la desserte des zones économiques et aéroportuaires que des zones résidentielles et de son centre-Ville.

Il est important de souligner la provenance des actifs travaillant sur la ZAC des Florides : 20% d'entre eux résident à Aix-en-Provence et ses environs, 13% à Marseille, 20% à Salon de Provence et L'Etang de Berre Est. Or, nous avons de mauvaises liaisons entre le centre-ville de Marignane, Aix-en-Provence et Marseille. Ceci n'est pas acceptable. De plus, avec la réhabilitation du Centre ancien et les développements de l'urbanisation, il est indispensable d'avoir des liaisons directes et rapides via les transports en commun.

Le concept BHNS est intéressant. Mais aujourd'hui, ces bus ne vont que jusqu'aux Pennes-Mirabeau. En conséquence, le taux de remplissage est faible. L'amélioration des dessertes Marignane/Aix-en-Provence, Marignane/Marseille par la mise en place de lignes directes de transports en commun, depuis la gare routière du Parc Camoin, favoriserait les déplacements non seulement des actifs mais également des étudiants.

En complément du développement de transports en commun (bus, trains), il faut améliorer la liaison routière entre la ZAC et le centre-ville de Marignane, et la liaison entre la ZAC et Airbus/Aéroport. En effet, la principale entreprise de la ZAC est Airbus/Daher. Le pont du Rove est un goulot d'étranglement. Pour faire face au développement de la ZAC qui va passer de 1 400 salariés à 7000 salariés, il faut faire sauter ce goulot d'étranglement routier et mettre en place en complément une piste cyclable.

Ce dispositif doit également s'accompagner d'une meilleure desserte de la gare routière du Parc Camoin en repensant la liaison gare routière/gare de Pas-des-Lanciers. En effet, cette nécessaire amélioration avait déjà été soulignée lors d'un courrier que j'avais adressé en 2018 à Monsieur Jean-Pierre SERRUS et dont vous trouverez copie jointe. La ligne existante reliant ces deux points est ponctuée de 19 arrêts ce qui n'est pas acceptable au regard des besoins des usagers. Je vous laisse prendre connaissance du plan joint et proposant une modification du trajet de la ligne 6.

Ce qui me conduit à vous parler de la voie ferrée Pas-des-Lanciers/La Mède, soulignant un trafic fret uniquement. En prévision de l'augmentation du trafic automobile découlant de l'extension de la ZAC des Florides, nous pourrions envisager d'étudier le développement d'une ligne desservant plusieurs stations afin de délester l'avenue du 08 mai. Il s'agirait d'améliorer le transport en commun pour favoriser les déplacements à destination de Gignac-la-Nerthe, Châteauneuf-les-Martigues, Martigues, ou encore le secteur de Sud de Marignane et son centre-ville. Ce dernier mérite d'y voir se développer un maillage spécifique afin de bénéficier d'une meilleure desserte. La création d'un véritable pôle d'échanges autour de la gare routière, tel que défini dans le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi y contribuerait.

De plus, le parking actuel est fortement dégradé et n'offre qu'environ 30 places. Un projet de grand parking utilisant des terrains délaissés situés de l'autre côté de la voie, existe depuis 2010. Il est indispensable de relancer ce projet et construire un parking suffisant pour redynamiser cette liaison.

De même que pour la zone aéroportuaire, la qualité des transports ferroviaires (trop de trains annulés ou en retard) doit être améliorée.

Ces perspectives doivent s'accompagner de l'aménagement de parcs relais notamment à proximité de la ZAC des Florides, de la gare de Pas-des-Lanciers ainsi qu'en centre-ville.

Du côté de la zone aéroportuaire, les accès à l'Aéroport (4 500 salariés, 9,4 millions de passagers en 2018) et à Airbus Helicopters (12 000 salariés) sont de plus en plus difficiles, en particulier aux heures de pointe. L'évolution du trafic aéroportuaire (13,5 millions de passagers en 2030 soit +44%) nécessite une évolution forte des transports en communs (train, bus) ainsi que des accès et de l'environnement routier. De plus, un désenclavement des sites est nécessaire pour faire face à un événement grave imprévu. Une enquête a montré une attente forte des salariés Airbus sur le respect des horaires et l'amélioration de l'offre ferroviaire. Une desserte rapide entre la gare SNCF et les sites Aéroport et Airbus doit être mise en place. De même, une connexion piétonne et cyclable avec la ville de Marignane est souhaitable.

Enfin, particulièrement sensible et attentif aux coulées vertes, je souhaite voir se développer sur le territoire marignanais l'aménagement de circulations douces. Outre la volonté de coordonner avantages économiques et besoins écologiques, ce mode de déplacement est un des moyens favorisant le cadre de vie urbaine. J'ai effectivement à cœur de proposer aux Marignanais un schéma de déplacements multi fonctionnel permettant de répondre à leurs attentes tant liées à leurs activités professionnelles que familiales. Il est important de proposer un maillage à destination des piétons et des cyclistes permettant de desservir les zones d'activités économiques tel que l'Aéroport Marseille Provence, Airbus Helicopters ou encore la ZAC des Florides mais également les espaces publics tels que la Base des Sports et des Loisirs, la plage du Jaï ou encore la zone naturelle de la colline Notre Dame.

Certain que vous saurez apprécier les enjeux du territoire de Marignane dans le cadre de ce projet ambitieux de construire un Plan de Déplacement Urbain à l'échelle métropolitaine, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes sincères salutations.

Le Maire
Éric LE DISSÈS



Pj:

- Copie du courrier adressé à M. Jean-Pierre SERRUS
- Plan de proposition de modification de la ligne 6

Marignane, le 17/07/2018

DIRECTION « Bien vivre sa Ville »SERVICE Occupation du Domaine Public
et Transports**Le Maire**
Conseiller Départemental
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille**Monsieur Jean-Pierre SERRUS**
Vice-Président de la Métropole
Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014 – 13567 Marseille CEDEX 02Dossier suivi par : Annie Le Berre
Tél : 04.42.31.11.89
Courriel : aleberre@ville-marignane.fr

Réf : ALB/JJR/MP/159/2018

Objet : Lignes des Bus de l'Etang – Modification de la ligne 6

Monsieur Le Vice-Président,

Par courrier en date du 23 avril 2018, vous m'avez informé de la modification de la ligne de transport de bus numéro 6 reliant le Jaï à Gignac la Nerthe via le Parc Camoin.

Si j'entends la nécessaire adaptation du réseau des Bus de l'Etang aux habitudes de consommation des usagers, ainsi que la mise en avant des principes d'une gestion plus efficace des services publics, je souhaite renouveler ma demande de modification de ligne pour la liaison entre le Parc Camoin et la Gare Pas des Lanciers.

En effet, les usagers du train (voyageurs et travailleurs) sont aujourd'hui sans solution rapide pour se rendre au centre-ville de Marignane, et cela est inacceptable.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre nos services dont vous trouverez une copie jointe. Ces derniers soulignent l'impossibilité de mettre en place un mode de liaison direct entre la gare Pas des Lanciers et Camoin avec la ligne numéro 6.

J'ai bien noté que la ligne 5 répond à cette solution de liaison, mais elle oblige les usagers à faire un circuit ponctué de 19 arrêts avant de pouvoir arriver en centre ville, pour un temps de parcours dépassant parfois allègrement les 20 minutes.

Au regard de ces éléments, je considère que cette liaison ne répond ni aux besoins des utilisateurs des transports publics, ni aux exigences d'efficacité d'un service public, ni à nos préoccupations environnementales.

En conséquence, je me permets d'insister pour que vos services apportent une solution adaptée à la vie économique de notre centre ville et aux déplacements des usagers.

Enfin, le transport à la demande n'est pas la solution pour des voyageurs qui arrivent dans une Gare SNCF et qui de surcroît, n'ont pas forcément la connaissance de l'existence d'un tel dispositif.

Je vous remercie de me faire une proposition de desserte plus appropriée entre deux pôles d'échanges essentiels pour les usagers de nos territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Éric LE DISSÈS



Demande de Monsieur le Maire
Direct Camoin – Pas des Lanciers

